

mars 2019

Quelle société inclusive en France ?

Le gouvernement défend le bilan et les perspectives de sa politique en faveur du handicap

Cette présentation fin février est l'occasion de revenir sur certains des « piliers » d'une politique inclusive que sont l'école et le travail.

Côté emploi, le gouvernement prévoit notamment, avec la mise en œuvre de la loi de septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, et ses perspectives d'action 2019 :

- « près de 100 000 emplois supplémentaires pour les travailleurs en situation de handicap », par l'appréciation du périmètre de l'obligation d'emploi au niveau de l'entreprise,
- l'augmentation des créations d'emplois dans les entreprises adaptées (+ 40 000 d'ici 2022),
- l'augmentation du niveau de qualification des personnes handicapées par l'adaptation des conditions d'accueil dans les centres de formation des apprentis et la mobilisation des crédits du plan d'investissement dans les compétences,
- la reconduite, le 16 mai 2019, du « [Duoday](#) », action de sensibilisation par la formation de duos de personnes en situation de handicap et professionnels au sein d'entreprises,
- une meilleure mobilisation des acteurs territoriaux s'appuyant sur les plans régionaux d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) nouvelle génération.

L'école inclusive, selon le gouvernement, progresse quantitativement et qualitativement par :

- l'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap : 340 000 à la rentrée 2018 soit un triplement en 10 ans,
- l'amélioration de la formation des enseignants au handicap,
- une « coopération plus efficace » entre les professionnels de l'Éducation nationale et du médico-social par la création de pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) au sein des établissements,
- l'amélioration des conditions de travail des accompagnants : poursuite de l'évolution de leur statut (prochaine fin du recours aux contrats aidés, CDIisation), amélioration de leurs liens avec les autres professionnels, plus grande participation aux équipes éducatives et de suivi de la scolarisation.

A l'issue de la grande concertation « Ensemble pour l'école inclusive » organisée fin 2018 et début 2019, associant les différentes parties prenantes, plusieurs propositions ont été analysées et feront l'objet d'un plan d'action présenté courant mars.

Voir aussi le [rapport](#) issu de la mission d'évaluation du projet régional de santé de Bourgogne sur le thème de la scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap, conduite en 2016 en association avec le CRDI.

L'ONU est quant à elle plus critique sur les droits des personnes handicapées en France ...

La rapporteure de l'ONU sur les droits des personnes handicapées a rendu fin février 2019 son rapport final à la suite de sa visite en France en octobre 2017, rapport dans lequel elle souligne en une vingtaine de pages d'une part les progrès réalisés par la France depuis la ratification en 2010 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, d'autre part les lacunes et domaines d'amélioration. Elle formule diverses recommandations notamment en faveur de la participation et de la citoyenneté, et promeut une désinstitutionnalisation prioritaire.

Nous proposons un extrait de la conclusion du rapport, soulignant que les avancées de la France sont encore trop centrées sur la compensation et l'approche individuelle, au détriment d'une approche plus collective d'accessibilité généralisée : *« Bien que la France alloue des ressources financières et humaines considérables aux services aux personnes handicapées, les mesures qui sont prises actuellement pour répondre aux besoins de ces personnes sont extrêmement spécialisées et cloisonnées. En effet, l'accent est mis sur la prise en charge de l'incapacité, alors que les efforts devraient converger vers une transformation de la société et du cadre de vie, de sorte que toutes les personnes handicapées bénéficient de services accessibles et inclusifs et d'un soutien de proximité. Ce cloisonnement ne fait qu'entretenir une fausse image des personnes handicapées, les présentant comme des personnes à prendre en charge plutôt que comme des sujets de droit. En outre, il contribue à leur mise à l'écart et empêche l'État d'opérer les changements systématiques et profonds qui s'imposent sur le cadre de vie, ou retarde l'avancée des progrès en la matière. »*

L'ONU propose une [version « facile à lire et à comprendre »](#) de son rapport.



Europe Cares : une initiative citoyenne européenne au profit d'une éducation inclusive

La commission européenne vient d'enregistrer une initiative citoyenne « Europe CARES – Une éducation inclusive de qualité pour les enfants handicapés ». Les organisateurs demandent à la Commission d'« élaborer un projet de loi sur un cadre commun de l'UE en matière d'éducation inclusive, propre à garantir qu'aucun enfant ne sera laissé pour compte, pour ce qui est des services d'intervention précoce, de l'éducation et de la transition vers le marché du travail ». Pour [soutenir l'initiative](#).

Le principe de l'initiative citoyenne, institué par le traité de Lisbonne, permet à un million de citoyens issus d'au moins ¼ des États membres de l'Union d'inviter la Commission européenne à présenter des propositions d'actes juridiques dans des domaines relevant de sa compétence.

Actualité réglementaire

Les mineurs isolés

Le décret n° 2019-57 du 30 janvier 2019 « *relatif aux modalités d'évaluation des personnes se déclarant mineures et privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif à ces personnes* » est l'objet d'une saisine du Conseil d'Etat par un collectif réunissant près de vingt associations, dont l'UNICEF, Médecins du Monde, Médecins sans Frontières, l'UNIOPSS, la Cimade. Celles-ci demandent l'annulation du décret, dénonçant l'organisation par l'Etat du fichage de mineurs isolés à d'autres fins que celles liées à leur protection en prévoyant la collecte de leurs données personnelles dans un fichier national et leur croisement avec d'autres fichiers.

Le décret permet également aux Préfectures d'éloigner des jeunes sans que le juge des enfants ait pu statuer sur leur situation, portant atteinte à leurs droits et leur protection.

Le collectif demande en outre au Conseil d'Etat de saisir le Conseil Constitutionnel d'une question prioritaire de constitutionnalité concernant un article du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, introduit par la loi du 10/09/2018 « *pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie* », en application duquel a été pris ce décret.

Etudes – lecture

Aide sociale à l'enfance (ASE) – Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) : une enquête sur les pratiques professionnelles contribuant à la bientraitance

Cette enquête nationale a été initiée par l'ANESM, intégrée depuis à la haute autorité en santé (HAS). Les résultats permettent d'une part de caractériser les jeunes accueillis, illustrant leur particulière vulnérabilité : faits de maltraitance touchant la moitié des jeunes, problématique des mineurs non accompagnés en forte augmentation, prévalence de situations de handicap bien supérieure à la moyenne (de l'ordre de 15%), altérations substantielles physique, sensorielle ou cognitive, problématiques de santé, d'addiction, fréquentes ruptures de liens avec l'entourage, nombreuses situations de retard scolaire voire de décrochage scolaire (10%). D'autre part l'étude contribue à souligner un certain nombre de manques qui concernent :

- le peu d'individualisation de l'accompagnement et les limites du cadre collectif,
- un défaut de préparation à la sortie,
- la participation réduite des jeunes à leur projet et au fonctionnement de la structure,
- des limites des structures et professionnels quant à la gestion de la crise et de l'urgence.

Santé mentale

- Le dernier numéro de la revue Rhizome s'attache à « [Soigner le traumatisme](#) » en abordant de nombreux aspects liés à ses définitions, origines, conséquences, symptômes, modalités de repérage, traitements possibles, etc., s'intéressant plus spécifiquement aux personnes les plus exposées (mineurs, migrants).
- L'ouvrage « Retrouver le sens du soin en psychiatrie » est celui d'un ancien infirmier en psychiatrie ayant observé les écueils liés à la « gestion comptable à l'hôpital » mais aussi aux progrès pharmaceutiques et des neurosciences. Dans un contexte de crise de la psychiatrie et de fortes tensions entre différentes conceptions du soin, l'auteur en promeut, à partir de quelques « cas de malades bien difficiles », une approche humaniste, recentrée sur les liens, les émotions, la promotion des ressources des personnes.

Personnes âgées

Le 3^{ème} prix de l'Observatoire des retraites a récompensé la thèse de sociologie de Cécile Rosenfelder « Les habitats alternatifs aux dispositifs gérontologiques institués. Des laboratoires d'expérimentation à l'épreuve de la « fragilité » et la « dépendance » des personnes âgées ». Peut-on faire différemment et mieux que les EHPAD souvent critiqués ? L'auteure observe, en France, en Belgique et aux Pays-Bas divers dispositifs « hybrides et multiformes » situés « à l'entrecroisement des deux pôles historiques » que sont le domicile et l'institution d'hébergement collectif et visent à « repenser le dernier chez soi ».

Actualité GEFCA

L'école de la sclérose en plaques : du 16 mars au 18 mai 2019 à Villeurbanne

Pour la 10^{ème} édition, ce dispositif d'information et de soutien s'adresse aux personnes récemment diagnostiquées et à leurs proches, en leur proposant 5 demi-journées d'échanges et d'informations délivrées par des professionnels abordant tous les aspects et les conséquences de la pathologie de manière accessible.

Cette action est conduite depuis 2009 grâce à un partenariat entre le Réseau de soins Rhône-Alpes SEP, l'APF – France Handicap et GEFCA. Vous trouverez toutes les informations et modalités d'inscription [sur notre site](#) et ceux de nos partenaires, ainsi que la page Facebook de l'école.

« De l'autre côté du miroir »

Le récit remarquable de notre adhérente sur son parcours en psychiatrie au printemps dernier est à lire dans la [rubrique « Forum »](#) de notre site internet.

Assemblée générale de GEFCA le 17 décembre dernier

Les adhérents de GEFCA réunis à cette occasion ont adopté le projet de l'association pour 2019. [Voir le document](#) sur notre site internet.

Informations partenaires

« Maladies neuroévolutives héréditaires : transmission génétique, transmission psychique »

Le réseau APIC, dédié à l'accompagnement psychologique de personnes atteintes de maladies neurodégénératives rares et leurs aidants, organise ce colloque en partenariat avec le Master PEF « Développement, Éducation et Handicap » le **vendredi 22 mars 2019** à l'Institut de psychologie / Lyon 2. [Télécharger le programme](#)

Le 28 mars, rencontre « A la croisée des chemins » organisée par le Collectif Être parHANDs

Ce collectif rassemble depuis 2014 des parents en situation de handicap moteur et sensoriel dans un groupe d'échanges, d'entraide et d'action. Il propose une première rencontre entre professionnels et parents en situation de handicap, autour de deux grands thèmes : périnatalité et petite enfance ; éducation et scolarisation. [Inscriptions en ligne](#)

Informations pratiques : Jeudi 28/03 de 8h30 à 12h30 au Collège coopératif Auvergne Rhône-Alpes.

Séminaire du R4P « Enfant, handicaps et santé numérique »

Ce prochain séminaire organisé en partenariat avec I-Care se déroulera les **29 et 30 mars 2019** à Bron. Il vise à partager des réflexions éthiques et philosophiques sur les apports et les enjeux du numérique appliqué à la santé et au handicap. Il permettra aussi de découvrir et de manipuler plusieurs objets et dispositifs numériques spécialisés et adaptés.